# COMMUNE D'ECUBLENS/VD

# MUNICIPALITE



# AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2022/12

Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude

Séance de la commission ad hoc, mardi 8 novembre 2022, à 19h30, Centre socioculturel, salle Roger Federer (1<sup>er</sup> étage)

# Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset - Crédit d'étude

# AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### 1. PREAMBULE

Constituant le cœur de la Ville d'Ecublens, la plaine du Croset se compose aujourd'hui d'une mosaïque hétéroclite de zones d'habitations denses, de commerces et de services (Centre commercial, écoles, terrains de sport, Centre socioculturel). Ce secteur, sans véritable identité et plutôt orienté sur la circulation des voitures, présente un enjeu urbanistique majeur pour la Ville d'Ecublens et l'Ouest lausannois dans les décennies à venir. Il s'agira, en effet, de favoriser la transition vers un quartier qui constitue une réelle centralité pour la Ville avec des espaces publics de qualité.

Différents plans d'affection (PA) sont en cours de planification ou de réalisation : PA « En Mapraz », PA « Croset-Parc », PA « Pontet Sorge ». Ces développements, qui engendreront une augmentation des déplacements tous modes confondus, doivent permettre de favoriser, sur les plans urbanistiques et paysagers, la transition vers une réelle centralité. Afin de développer les liens internes au quartier, il est nécessaire d'accorder une place importante à la mobilité douce (piétons, vélos), ce qui nécessite une réflexion de fond sur le réaménagement des voiries et des espaces publics.

Conformément au préavis n° 2014/03 « Projet de réaménagement routier de la « plaine du Croset » - Demande de crédit d'étude », une étude préliminaire de faisabilité a été réalisée en 2015. L'évolution de ce quartier ainsi que des PA adjacents incite à relancer ce projet. Le préavis actuel doit permettre d'amener ce projet aux phases suivantes, en s'appuyant sur l'étude préliminaire, tout en réactualisant ce qui n'était qu'un avant-projet. L'étude permettra de poursuivre les réflexions en intégrant de nouvelles contraintes et de nouveaux objectifs.

## 2. DEMARCHE PROPOSEE

Un appel d'offres pour les études du projet d'ouvrage a été réalisé. Le but de ce préavis est d'obtenir les crédits afin de réaliser les études interdisciplinaires. Les montants des honoraires sont une estimation sur la base de l'appel d'offres. Compte tenu du montant des honoraires, la procédure a été réalisée en appel d'offres public, procédure ouverte sur la plateforme SIMAP.

### 3. ETENDUE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude sera dirigée par le Service des travaux publics et de l'environnement (STPE), avec la participation du Service de l'urbanisme (SU), du Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité (SBED) pour les aspects des eaux claires et des eaux usées, ainsi que de la PolOuest.

L'étendue du projet comprend (en jaune sur le plan suivant) :

- la route du Bois ;
- le chemin du Stand;
- le chemin du Croset ;
- le chemin de Veilloud.

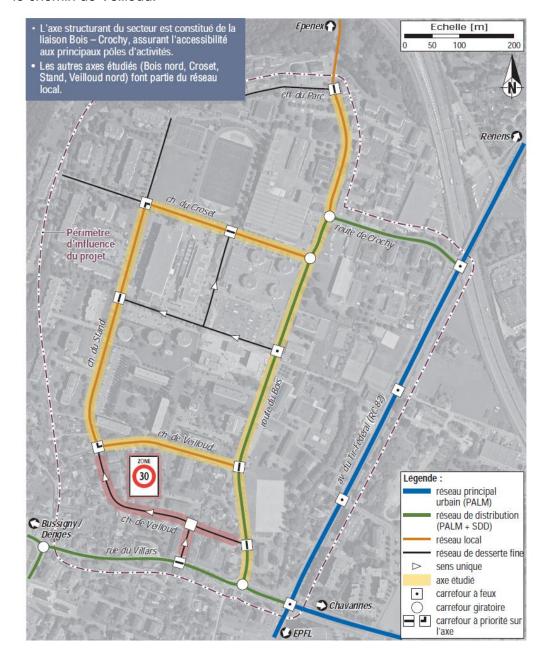


Figure 1 – Etendue du projet

Sur la base du rapport de faisabilité réalisé en 2015, l'étude consiste à poursuivre les réflexions et à actualiser le concept des espaces publics en intégrant les enjeux de mobilité douce, à réduire les surfaces dévolues à la route, à créer des aménagements pour les cycles, à améliorer la desserte en transports publics, à arboriser et aménager les espaces publics et à moderniser l'éclairage public.

Les principaux objectifs de cette revalorisation de l'espace public sont :

- apporter de la qualité sur l'espace public et la maille routière :
  - o augmenter l'espace à disposition des modes doux (piétons, cycles) en partageant l'espace pour tous les modes ;
  - o améliorer le traitement des points de traversées (croisées des chemins) ;
  - o atténuer l'effet de coupure, les nuisances et le caractère routier ;
  - o modérer le trafic avec des impacts positifs sur le bruit routier et la sécurité ;
  - mettre en œuvre un concept paysager favorisant la plantation d'arbres et la végétalisation des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur;
  - mettre à disposition des usagers du mobilier urbain et des arrêts de bus de qualité dans l'espace public.
- améliorer les conditions de déplacement entre habitats / commerces / interfaces de transports publics / réseau de promenades / équipements ;
- améliorer l'accès aux arrêts de bus et prioriser les transports publics aux principales intersections :
- prioriser et sécuriser les déplacements quotidiens des plus de 1500 écoliers ainsi que de la population en mobilité douce;
- assurer l'accessibilité tous modes au Centre commercial, à l'habitat et aux activités existantes et prévues;
- assurer les livraisons au Centre commercial et aux zones d'activités ;
- moderniser la gestion de l'éclairage public afin de faciliter l'abaissement de l'éclairage nocturne.

D'une manière générale, il s'agit de redéfinir la répartition de l'occupation de la surface du domaine public en fonction des modes de déplacement : réduire la surface allouée aux voitures et augmenter celle allouée à la mobilité douce. Ceci tout en intégrant des espaces verts et du mobilier urbain de qualité, et en modernisant l'éclairage public.

L'étude comprend également les adaptations nécessaires au passage en véhicules articulés de la ligne de bus tl n° 33 sur le périmètre du projet, notamment les arrêts Veilloud, Stand, place de sport et Croset, ainsi que les deux carrefours de Bois-Crochy et Bois-Croset. Ces études ne sont, en effet, pas traitées dans le préavis n° 2022/13 intitulé « Aménagements routiers pour le passage de bus articulés sur la ligne tl n° 33 – Crédit de construction » car ils nécessitent d'être traités conjointement aux réflexions sur les espaces publics de la Plaine du Croset.

Au niveau transversalité, une coordination importante est prévue dans la phase projet entre le STPE et le SU pour les concepts d'aménagements urbains ainsi qu'avec les TL, la PolOuest et la direction du Centre commercial. Pour les réseaux souterrains, une coordination est également prévue avec le SBED ainsi qu'avec l'ensemble des services ayant des infrastructures sous la route pour une intervention coordonnée.

#### 4. PRESTATIONS D'INGENIERIE

Compte tenu des implications et des contraintes du secteur, l'appel d'offres a été orienté pour obtenir une association de bureau d'ingénieurs regroupant les spécialités suivantes :

- Ingénieur civil : pour le projet de construction routier et pour le pilotage du groupement ;
- Ingénieur trafic : pour les études de trafic, les adaptations des carrefours et les études de trafic en phase de chantier, la sécurisation des déplacements des piétons et des cycles ;
- Géomètre : implantation, expropriation et contrôle géométrique ;
- Urbaniste : pour les réflexions sur les espaces publics, les interactions avec les quartiers adjacents, ainsi que pour l'intégration des plans d'affectation ;
- Architecte paysagiste : pour l'arborisation, le mobilier urbain et la mise en valeur du quartier ;
- Ingénieur éclairage public : pour l'adaptation des sources lumineuses.

Le crédit d'étude permettra d'obtenir une offre « clé en main » en intégrant toutes les compétences de spécialistes pour réaliser un aménagement du domaine public de qualité.

Les phases de prestations d'études selon la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA) sont les suivantes :

3 Etude de projet 31 Avant-projet (déjà réalisé pour les carrefours Bois-Crochy et

Bois-Croset)

32 Projet de l'ouvrage

33 Demande d'autorisation

4 Appel d'offres 41 Appel d'offres

En l'état actuel des études, l'estimation des coûts de réalisation des travaux se monte à Fr. 6 millions, +/- 20 %, honoraires de suivi des travaux de réalisation de Fr. 340'000.- non inclus. Ce montant est porté au plan d'investissement et fera l'objet d'un crédit de construction une fois le projet d'ouvrage finalisé et l'appel d'offres d'entreprises reçu.

#### 5. PLANNING DE REALISATION

Le planning d'étude envisagé pour ce projet est le suivant :

- actualisation de l'avant-projet (y compris les deux nouveaux carrefours Bois-Crochy et Bois-Croset) : mai 2023 ;
- projet définitif : septembre 2023 ;
- validation préalable DGMR : avril 2024 ;
- mise à l'enquête publique : mai 2024 ;
- appel d'offres d'entreprise : juin 2024 ;
- préavis au Conseil communal : automne 2024 ;
- adjudication entreprise : décembre 2024.

Réalisation des travaux (hors crédit d'étude) :

- travaux préliminaires des services : 2024 ;
- travaux de revalorisation de la plaine du Croset : 2025 2026.

#### 6. DEVELOPPEMENT DURABLE

# 6.1. Dimension économique

La diminution de la surface allouée aux voitures pourrait réduire le coût d'entretien sur le long terme, au bénéfice de la population et de l'environnement.

#### 6.2. Dimension environnementale

La revalorisation de l'espace public incite la population à repenser sa manière de se déplacer en octroyant plus de sécurité et d'espace aux mobilités douces. La pose de revêtement phono-absorbant permettra également de réduire la pollution sonore, et en conséquence les nuisances pour les riverains. De plus, ce projet intégrera et finalisera les aménagements de renouvellement des sources lumineuses de l'éclairage public et de leur télégestion pour la réduction de la pollution lumineuse, bénéfique autant à la population qu'à la biodiversité ; ces aménagements permettront également de diminuer la consommation énergétique de la Ville, et donc ses émissions de CO<sub>2</sub>. La plantation d'arbres d'allée hors zone carrossable, de même que la pose de bandes filtrantes paysagères, s'inscrivent dans les besoins d'adaptation de la Ville aux changements climatiques.

#### 6.3. Dimension sociale

Ce projet s'intègre dans la revalorisation de la plaine du Croset. Afin d'améliorer le vivre-ensemble, la volonté est de permettre davantage d'échanges entre les citoyens grâce à la mise en valeur des espaces publics et de la zone sportive ainsi que par une offre accrue en mobilité douce et en transports publics.

# 7. CREDIT D'ETUDE ET FINANCEMENT

Montant arrondi à :	Fr.	427'000
Total TTC, TVA 7.7 % inclus	<u>Fr.</u>	426'492
Total HT	Fr.	396'000
Divers et imprévus (10 %)	Fr.	39'000
Sous-total	Fr.	388'000
Procédure de mise à l'enquête et dossier d'appel d'offres	Fr.	16'000
Honoraires groupement d'ingénieurs	Fr.	372'000

Ce crédit d'étude de Fr. 427'000.- TTC sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il fera partie intégrante du montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Une subvention fédérale « transport public » est disponible pour les études. Le montant de la subvention est estimé à environ Fr. 25'000.- TTC.

En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Le montant total prévu, y compris honoraires, pour la réalisation de ces travaux figure au plan d'investissement 2022-2027 – compte n° 430.5010.123, sous la rubrique « Plaine du Croset - requalification » pour un montant brut de Fr. 6'300'000.-.

Investissement en Fr.	427'000.00
Durée d'amortissement	20 ans
Taux des intérêts calculés	2.0 %
Capital	Coût annuel en Fr.
Amortissement annuel	21'350.00
Coût des intérêts sur ½ capital	<u>4'270.00</u>
Coût annuel du capital	25'620.00
Fonctionnement	Coût annuel en Fr.
Coût d'entretien	<u>0.00</u>
Coûts annuels de fonctionnement	0.00
COUTS TOTAUX	25'620.00
Valeur du point d'impôt communal 2021 (Hors gain fiscal hors norme 2022 reçu en 2021)	Fr. 605'098.00
Equivalent point d'impôt (arrondi au dixième de point)	Insignifiant

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **CONCLUSIONS**

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/12,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- d'accepter le crédit d'étude pour la revalorisation de l'espace public de la « Plaine du Croset »;
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'un montant de **Fr. 427'000. -** (quatre cent vingt-sept mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil», plus précisément dans le compte n° 430.5010.123 « Plaine du Croset – requalification ». Elle sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 octobre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

C. Maeder P. Besson

**Annexe:** - Plan de situation

#### Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc: - M. Germain Schaffner

Commission des finances : - M. Christian Maeder, Syndic

Ecublens/VD, le 13 octobre 2022